

3 - Haut Rhône

Lac du Bourget - HR_06_08

FRDR526a

Le Sierroz de la source à la confluence avec la Deisse et la Deisse

Cours d'eau

MEN

Etat écologique : Moyen	Objectif : bon état	2027	Etat chimique sans ubiquiste : Bon	Objectif : 2015
Motivations en cas de recours aux dérogations :	FT		Etat chimique avec ubiquiste : Bon	Objectif : 2015
Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :	morphologie, substances dangereuses, hydrologie, matières organiques et oxydables, pesticides		Motivations en cas de recours aux dérogations :	
			Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :	

Commentaire

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Altération de la morphologie

- MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
- MIA0601 Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide
- MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides

- AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
- AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
- COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)

- IND0201 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
- IND0301 Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
- IND0701 Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles
- IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

- ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

Pression à traiter : Prélèvements

- RES0201 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
- RES0202 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités
- RES0203 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat
- RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau